

Conseil communal du 20.04.2026

Question d'actualité de Madame Lise Ottinger relative à la suppression de la ligne de bus 27

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Nous avons appris la suppression de la ligne de bus 27, suite à une décision unilatérale de la STIB. Cette décision n'est pas anodine. Elle a des conséquences concrètes pour les habitants d'Etterbeek.

La mobilité n'est pas un confort accessoire : c'est un droit. C'est ce qui permet d'accéder au travail, aux écoles, aux soins de santé, aux commerces, à la vie sociale. Pour beaucoup d'Etterbeekois — notamment les personnes âgées, les familles sans voiture ou les travailleurs aux horaires décalés — cette ligne représentait un lien direct, simple et accessible depuis le quartier Européen jusqu'à Woluwé, nos voisins mais globalement des quartiers pas toujours bien desservis en terme de transport en commun.

À l'heure où l'on parle d'urgence climatique et de transition vers des modes de déplacement durables, réduire l'offre de transport public envoie un signal contradictoire. Et socialement, ce sont toujours les plus fragiles qui paient le prix de ces décisions.

Nous avons beaucoup entendu le Collège Communal de Woluwe Saint-Lambert sur le sujet qui se sont "insurgés" contre la suppression de la ligne et le manque de consultation mais si la ligne 61 a été prolongée pour remplacer une grande partie des Arrêts, la majorité des arrêts de la ligne situés sur le territoire de notre commune, n'ont eux pas été remplacés.

Cela concerne également des quartiers où nous retrouvons des écoles et nous savons qu'une partie des élèves de ces établissements utilisaient la ligne 27 pour leur trajet domicile-école, l'Institut Saint-Stanislas pour n'en citer qu'un exemple. Et nous sommes bien conscients que ces arrêts sont desservis par d'autres lignes, mais le trajet court et majoritairement en site propre du 27 est maintenant allongé pour beaucoup d'usagers.

Dès lors, nous avons plusieurs questions pour le Collège :

La commune a-t-elle été consultée en amont de cette décision ? Si oui, quelle position a-t-elle défendue ? A-t-elle formellement demandé le maintien de la ligne ou proposé des alternatives concrètes ?

Si, comme à Woluwe Saint Lambert, aucune consultation n'a eu lieu, pourquoi aucune prise de position publique forte n'a-t-elle été exprimée pour défendre la mobilité des habitants d'Etterbeek ? Même pas un communiqué sur le site de la commune.

Nous estimons qu'une commune ne peut pas rester spectatrice lorsque l'offre de transport public se réduit sur son territoire. Peut-on accepter que des décisions structurantes pour la vie quotidienne soient prises sans véritable concertation avec les autorités locales et les habitants concernés ?

Enfin, pouvons-nous obtenir l'engagement qu'à l'avenir, le Collège adoptera une position plus ferme face à toute fermeture ou modification unilatérale de ligne qui pénaliserait les Etterbeekois ?

Conseil communal du 20.04.2026

Défendre la mobilité publique, c'est défendre l'égalité, le climat et la qualité de vie dans notre commune. Nous attendons du Collège qu'il soit pleinement au rendez-vous.



etterbeek.brussels

Conseil communal du 20.04.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je laisse l'Echevin se concerter avec Monsieur le Premier Echevin qui a des compétences spécifiques en la matière.

Ce n'est pas important mais puisque beaucoup de membres de notre conseil, sont - avec raison - un peu à cheval sur les textes, leur application et leur rédaction, sachez qu'en Région bruxelloise, le collège communal n'existe pas.

Cela existe en Wallonie, pas à Bruxelles. A Bruxelles, c'est le collège des Bourgmestre et Echevins.

Juste pour qu'on ne vienne pas dire qu'on n'est pas attentifs à la façon dont les textes sont rédigés. Moi cela ne me gêne pas, mais je vous le rappelle,

La parole est à Monsieur du Bus. C'est encore pour une question de bus ?

Monsieur du Bus :

Eh bien voilà, vous me voyez dans une situation tout à fait inconfortable parce que je dois vous dire que, je ne sais pas pourquoi, mais cette question m'avait complètement échappé. On a suivi cette situation il y a déjà plusieurs mois et on regrettait largement la suppression de la ligne de bus mais il faut dire qu'il était de moins en moins utilisé parce qu'il y avait déjà eu une rupture de charge organisée depuis longtemps.

La concertation qui a eu lieu, était une fausse concertation avec la STIB, très clairement. Vous savez comme moi que la STIB, parfois, avance à la hussarde.

On regrette cette décision, comme Woluwé l'a fait savoir aussi, mais je ne je ne peux pas vous en dire plus.

Peut-être que mon collègue Patrick Lenaers qui suit particulièrement bien la ligne de bus, peut vous en dire plus.

Monsieur Lenaers :

Merci pour votre question.

Je vais compléter évidemment ce que mon collègue Monsieur du Bus vient de vous dire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au départ, la ligne du bus 27 desservait certes Woluwé -Saint-Lambert, une bonne partie de notre commune, mais elle avait pour objectif de rejoindre la gare du Midi.

Ce qui veut donc dire que son trajet passait sur la ligne qui vient d'être supprimée c'est vrai, mais passait également par le Palais Royal, par les Beaux-Arts, par le Sablon, passait par soit la rue Haute soit la rue Blaes

Conseil communal du 20.04.2026

et donc, cela avait un impact dans la politique hospitalière - le Bourgmestre l'a évoqué - et allait terminer son parcours à la gare du Midi.

La ligne du bus 27, à l'époque, offrait une alternative crédible pour les Etterbeekois pour se rendre directement à un point névralgique intermodal qui était la gare du Midi et ne pas subir ce qu'on appelle, les ruptures de charge.

On le sait, notre commune est largement bien desservie en stations de métro : principalement la ligne 1 et surtout la ligne 5.

Pour se rendre à la gare du Midi, il y a pour les Etterbeekois l'alternative du tram 81, mais on connaît les problèmes sur la durée que représente la ligne 81 qui traverse toute notre commune.

Le temps de parcours pour rejoindre la gare du Midi est relativement long et la ligne du bus 27 offrait cette alternative largement crédible et également offrait la possibilité pour nos habitants de pouvoir rejoindre une partie de la ville de Bruxelles qui est très peu desservie en transport en commun, à savoir tout le côté qui se situe entre le Palais Royal et la gare du Midi notamment, je pense aux quartiers de la Chapelle, du Marché aux Puces.

Lorsqu'ils ont pris cette décision sans concertation, à l'époque le Bourgmestre et les membres de ce collège avaient déjà protesté vivement pour une rupture de charge, en limitant le terminus à la gare du Luxembourg.

La ligne 27 a perdu en terme de fréquentation plus de 60%, ce qui est normal.

Mais aujourd'hui, malgré une ligne 27 qui avait été largement réduite, il y avait quand même une utilité, notamment pour une connexion d'une partie d'Etterbeek par la partie Nerviens-Malbeek pour avoir un point d'accès direct sans rupture de charge avec le pôle que représente aujourd'hui Malbeek non pas métro, mais Malbeek bus.

Et on ne comprend pas cette décision parce que finalement, l'alternative que la STIB doit être à toute autre forme de déplacement, fait qu'on assiste de plus en plus à des ruptures de charge complémentaires.

Ce n'est pas la ligne du 61 qui va offrir une alternative puisque, comme vous le savez, elle part vers l'avenue de la Chevalerie pour desservir, ce qui est tout à fait légitime, la partie qui longe le parc du cinquantenaire sur Schaerbeek et Bruxelles ville.

Donc, on est vraiment très inquiets par rapport à leur politique et on ne comprend pas cette décision qui impacte aujourd'hui un peu moins les Woluwéens puisque le 61 a été prolongé, sauf dans la réalité des faits, vous constaterez que un 61 sur trois est comme on dit « barré », et a son terminus à Montgomery.

Donc, on se demande les conséquences et cette volonté. Voilà, on espère avoir été complets et on s'inscrit évidemment dans cette démarche interrogative et de non-concertation avec les autorités locales.

Madame Ottinger :

Conseil communal du 20.04.2026

Merci pour vos réponses.

Madame Ngalula :

Pardon, je ne sais pas si je peux me permettre une question complémentaire à l'Echevin du Bus ou Lenaers, éventuellement.

Est-ce qu'à ce stade, vous auriez déjà vent d'éventuelles autres lignes qui sont à l'étude par rapport à une éventuelle suppression ?

Monsieur le Bourgmestre :

Non, mais il y a une évolution qui est en cours parce qu'une négociation a lieu entre nous et la STIB pour compenser la partie de tronçon qui n'est plus desservie par le 27, en modifiant le 80.

Mais ce n'est pas encore acquis, c'est en négociations et c'est en bonne voie. Pour le reste, toi tu as d'autres informations, André ?

Monsieur du Bus :

Oui, nous avons appris récemment qu'il y a 1 risque de rupture de la ligne 36 et ça risque de poser de réels soucis pour une partie des résidents. Mais on va entrer en négociations. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'on n'a pas encore eu de déclaration officielle. Se faisant, on compte avoir des échanges de mails serrés à ce propos.

Madame Ngalula :

Oui effectivement, ce serait regrettable pour la ligne 36 parce que je pense qu'elle est quand même utilisée par beaucoup de riverains etterbeekois.

Monsieur Du Bus :

On est on est tout à fait d'accord et donc on va se battre.

Madame Ngalula :

Conseil communal du 20.04.2026

Et ils envisagent de la remplacer avec un autre itinéraire ?

Monsieur du Bus :

Non, je ne pense pas que c'est une question de modification d'itinéraire, je pense que c'est une question simplement de rupture de charge, mais je ne vais pas rentrer dans des hypothèses parce que c'est quelque chose de tout à fait récent sur lequel nous commençons à travailler.

Madame Ngalula :

Merci.

Monsieur Moktar :

Merci Monsieur Lenaers.

Comme je pense vous le savez, je travaille à la STIB donc, je suis au courant de cette transformation.

Sur la ligne 36, il n'y aura pas de rupture de charge, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas le faire retourner à Schuman mais ils vont le faire laisser à Malbeek.

Donc il n'y aura pas de rupture de charge ça, c'est une première chose. Concernant la ligne 27, c'était le 20 qui reliait Hunderenveld à la gare du Midi à l'époque et pas le 27.

Le 27 s'est transformé quand il est passé d'Andromède à, d'abord dans un premier temps, la gare du Midi et dans un second temps, au Luxembourg.

C'était pour combler la ligne 22 à l'époque qui avait été créée pour les quartiers européens.

En ce qui concerne la rupture de charge à la STIB, on nous dit, parce qu'on n'était pas d'accord - je suis aussi délégué syndical à la STIB – donc, on n'était pas d'accord avec cette suppression de ligne 27 puisqu'il y avait un manquement entre Mérode et le quartier Luxembourg qui amenait plus ou moins vers les stations de métro Arts-Loi etc pour justement, relier la gare du Midi.

Ils nous ont dit clairement que c'était le 80 qui allait remplacer le tronçon entre Mérode et le Luxembourg et aussi Trône. A voir, peut-être que la modification va avoir lieu mais on attend aussi un retour de notre côté. Voilà pour les informations complémentaires.

Patrick Lenaers :

Conseil communal du 20.04.2026

Merci beaucoup.

Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe concernant la déclaration de Brulocalis sur l'état préoccupant des finances des communes bruxelloises

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les échevins et échevins,

Chers collègues,

Nous lisons dans la presse du mercredi 11 mars 2026 que « Brulocalis, l'association des 19 communes bruxelloises a estimé, mercredi, à 1,7 milliard d'euros le coût d'ici 2029 de décisions fédérales et régionales. Les élus locaux mettent en garde contre le risque de réduction ou de disparition de services à la population. »

Les principales sources de dépenses supplémentaires échappant à la maîtrise des pouvoirs locaux sont le renvoi des chômeurs de longue durée vers les CPAS dans des volumes qui excèdent très nettement les estimations avancées par le Ministre de l'Emploi (jusqu'à 60 % des exclus en lieu et place des 33 % annoncés), l'insuffisance du budget prévu pour les compensations fédérales aux CPAS, la non-révision de la norme KUL et l'augmentation de la cotisation de responsabilité sur les pensions des fonctionnaires locaux (bien qu'Etterbeek soit encore relativement épargné par ce phénomène), le tout au sein d'une région qui dote moins généreusement ses communes que les régions voisines (la dotation aux communes ne représentant que 18 % de leurs revenus, contre 30 % en Flandre et en Wallonie).

J'ajouterais même que la récente suppression de la réduction des impôts sur prestations sociales s'apprête à faire passer le montant d'une part des allocations de chômage sous celui du revenu d'intégration sociale, ce qui ouvrira le droit pour les chômeurs complets indemnisés à solliciter également un complément de revenu d'intégration sociale auprès des CPAS sans qu'aucune compensation fédérale n'ait été prévue pour y pallier.

Brulocalis mettait en garde que, sans mesures correctrices pour les finances des pouvoirs locaux bruxellois, ce serait à terme les services publics qui feraient les frais de ces diminutions de moyens. Il était clairement fait allusion à la possibilité que cela ne contraigne les communes à revoir à la baisse des services aussi importants que l'aide aux personnes âgées ou les crèches.

On ne pourrait être davantage d'accord avec ces déclarations. Nous avons formulé des inquiétudes en tous points similaires dès la fixation des centimes additionnels de l'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier au cours du conseil communal du 18 novembre 2024, lors de la hausse des taxes et redevances du 24 mars 2025, dans une motion présentée le 14 avril 2025 où il était suggéré de faire état publiquement du risque que la limitation dans le temps des allocations de chômage ferait courir à nos finances locales, une demande que les représentants et représentantes de la majorité locale avaient supprimé par amendement, puis lors d'une question orale sur l'insuffisance des fonds de compensation pour les CPAS le 17 novembre 2025, voire même plus récemment lors de notre prise de parole en réaction à la présentation du budget communal 2026 le 26 janvier 2026.

Conseil communal du 20.04.2026

À chacune de ces occasions, il nous a été répondu que ces prédictions n'engageaient que nous, reposaient sur un chiffrage incertain ou trop peu informé et péchaient par défaut d'optimisme à l'égard de l'aptitude de l'autorité publique à remotiver les chômeurs à retrouver le chemin de l'emploi.

Or, après vérification, il apparaît que la déclaration de Brulocalis a bien été faite au nom des 19 communes de la région de Bruxelles-capitale, sans que cela ne suscite de distanciation d'aucun des membres de la Conférence des bourgmestres.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Qu'est-ce qui vous a amené à reconsidérer votre position à cet égard ?
- Un appel au gouvernement fédéral n'aurait-il pas été plus efficace en amont de sa prise de décision et de la fixation de sa trajectoire budgétaire pluriannuelle ?
- Est-ce que les risques décrits par Brulocalis de diminution des services publics aux aînés et aux plus jeunes trouvent à s'appliquer à Etterbeek ? À trajectoire budgétaire constante, quels seraient les premiers services à en pâtir sur le territoire de notre commune ?
- Quel est le taux, sur les deux premières vagues, de chômeurs etterbeekois exclus qui font appel au CPAS ? Et avec quel pourcentage d'octroi parmi ces demandes ?

En vous remerciant, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et messieurs les échevins, pour les éclairages que vous voudrez bien nous apporter à cet égard.



Conseil communal du 20.04.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je n'ai pas très bien compris au départ votre interpellation qui m'était semble-t-il destinée à titre personnel, comme si j'avais changé d'avis entre l'avant et l'après.

Je ne dirige pas tout seul Brulocalis, je ne suis pas Brulocalis. Brulocalis qui est composée d'un grand nombre de mandataires, a travaillé en coordination avec la Conférence des Bourgmestres et a fait une déclaration générale sur l'impact, pour les communes et pour les CPAS, de la décision du gouvernement régional.

Sauf que Brulocalis a demandé pour le 10 ou le 15 mai, à notre commune et je crois au CPAS, de voir dans quelle mesure on confirmait, on modélisait, on comprenait ou non, ce qu'ils avaient dit globalement sur l'ensemble de la région.

Ce travail est en cours.

Les groupes de travail des zones de police se réunissent à rythme renforcé par rapport à la réforme et par rapport aux impacts communiqués par Brulocalis.

Le travail est en cours. La secrétaire communale, peu après l'intervention dans la presse de Brulocalis a adressé, service par service, les éléments de questions qui ont été posées par Brulocalis et les réponses sont en cours, mais ils n'ont pas que ça à faire et le travail n'est pas terminé.

On ne craint pas, a priori, une réduction des services aux aînés, aux jeunes, à la petite enfance (et c'est pour ça que j'ai vu Monsieur Dubois, parce qu'il s'est dévoué pour la jeunesse, pour les aînés et sur les politiques sociales).

On vous rappelle que pour les stages, on est quand même cités en exemple puisqu'on a entre 8000 et 9000 jeunes qui participent aux stages sur l'ensemble de l'année ; qu'on a repris ça nous-mêmes ; qu'il faut féliciter les services pour le travail qu'ils font ; que ça nous coûte beaucoup moins cher depuis qu'on le fait nous-mêmes ; qu'on a la meilleure couverture à Bruxelles pour la petite enfance et c'est un choix politique que nous avons mené.

Et la crèche Sainte Geneviève va être bientôt ouverte (c'est une question de jours et de semaines) ; qu'on maintient le soutien financier aux associations pour les locaux communaux ; vous connaissez le travail de l'Echevin de la cohésion sociale avec l'associatif, on travaille en partenariat avec toutes les écoles et ce depuis de nombreuses années, j'ai été encore sur place dans l'immersion d'Absil dans les services de propreté et l'immersion des jeunes à HIS ; l'action de prévention de groupes avec les classes d'Absil ; les actions de sensibilisation à la citoyenneté ; des campagnes d'atelier contre le cyberharcèlement ; des initiatives comme la COP locale qui ont été ouvertes à différentes écoles ; en ce qui concerne les aînés, vous savez que Contact Plus développe beaucoup d'actions : on a renforcé le pool de chauffeurs aux personnes âgées, on a rationalisé le travail du garage, on vient de créer le centre de jour Suzanne Schmidt, on a des politiques d'aides à domicile, des animations et des voyages qualitatifs ont lieu ; sur les politiques sociales, notre Hub social pour les personnes précarisées, droguées, alcoolisées a été ouvert ; les 2 chauffoirs fonctionnent et continuent, les Maraudes, la politique sur le droit de gestion publique, la maison VIF, l'audit énergétique.

Conseil communal du 20.04.2026

Je ne peux pas vous dire que ce qui a été dit par Brulocalis est inexact, mais de là à dire que tout ça va se passer chez d'autres de la même façon que ça a été listé sur l'ensemble de la région ? Non. Que nous avons des actions spécifiques ? Oui.

Nous voulons maintenir la vocation sociale et vos anciens Echevins qui ont siégé au collège vous confirmeront la vocation sociale qui est la nôtre et la mienne en particulier, et rien ne dénonce cela aujourd'hui.

En ce qui concerne le CPAS, je passe brièvement la parole au Président de ce CPAS.

Arnaud Van Praet :

Merci Monsieur le Président, alors je vous confirme que, comme pour la commune, la Fédération des CPAS de Bruxelles qui est intégrée à Bulocalis - il y a 1 gros travail de collaboration dans ce qui constitue un peu notre centre d'étude des pouvoirs locaux - tente de mettre en place, non sans difficulté, un monitoring des conséquences de la réforme ou des réformes « Arizona », je vais y venir, en tout cas celle menée par ou à l'initiative du gouvernement fédéral.

La difficulté est qu'on a peu de chiffres consolidés au niveau régional. On tente, pour répondre à votre question, d'avoir une vue globale qui est importante pour avoir une situation d'analyse avant tout sociale et puis budgétaire. Notre analyse est avant tout sociale, vous le comprenez, vu les impacts que les réformes peuvent conduire sur les ménages qui habitent nos communes.

Et donc, les difficultés sont en fait assez compréhensibles. Nous n'avons pas vraiment de méthodologie entre les 19 CPAS et nos travailleurs sociaux et nos travailleurs administratifs sont un peu affairés dans la mise en œuvre de la réforme qui conduit à l'exclusion de plusieurs milliers de chômeurs à Bruxelles.

Mais ce n'est pas la seule réforme. La réforme du statut des cohabitants depuis le premier mars dernier et demain, la réforme du statut des bénéficiaires de la protection temporaire Ukraine.

Donc vous voyez que l'État fédéral ne manque pas d'initiatives et que nous sommes dès lors un peu contraints de travailler et d'être au four et au moulin.

Et donc, les chiffres que vous sollicitez pourront, Monsieur le conseiller, vous être communiqués par écrit parce que je dispose moi-même aujourd'hui d'un taux de présentation au CPAS mais je n'ai pas encore le taux d'octroi définitif pour les 2 premières vagues.

Vous pouvez retenir que pour la première vague, nous étions à peu près à une cinquantaine de dossiers en plus.

Evidemment, c'était la vague la plus courte, la moins chargée. La 2e et la 3e vague le sont un peu plus, mais le temps que les personnes fassent la demande, le CPAS a une trentaine de jours pour statuer au plus, pour après que nos services consolident, etc.

Conseil communal du 20.04.2026

Donc, nous avons également un calendrier similaire d'essayer de centraliser toutes ces infos pour les 3 premières vagues d'ici aux vacances de printemps vers notre fédération pour essayer d'avoir une vue un peu globale. Les équipes y travaillent et je suis bien incapable, comme je le serai devant le Conseil de l'action sociale, de communiquer des chiffres consolidés.

Cependant, quant aux impacts financiers, vu que votre préoccupation se situait à cet égard-là, j'ai pu déjà dire que certaines décisions de l'État fédéral, notamment la disparition de subsides de participation sociale qui relèvent d'un montant d'à peu près 150 000€, était un coup dur pour les CPAS et pour le nôtre. Ce sont des initiatives en moins que nous pouvons mettre en place pour l'activation sociale de nos bénéficiaires.

Nous défendons un budget de CPAS qui maintient des moyens équivalents. Nous sommes en train de travailler à l'élaboration pour maintenir une politique forte de participation sociale et je vous rappelle que nous faisons partie des quelques CPAS qui ont choisi d'agir en annulation de la décision du gouvernement fédéral dans le cadre d'un recours au Conseil d'État que j'ai partiellement initié, et nous espérons que la compétence de l'État fédéral sur cette question soit confirmée par les hautes juridictions, étant donné que c'était sur ce motif là que le gouvernement fédéral s'était dégage.

C'est pour l'heure la seule mesure concrète qui signifie une réduction des financements du fédéral en faveur des CPAS.

Maintenant d'autres politiques peuvent avoir des incidences et il est un peu tôt aujourd'hui pour vous détailler celles-ci, mais retenons que la réforme Arizona jusqu'au 30 juin prochain se doit en principe d'être indolore étant donné que l'intervention fédérale est faite à concurrence de 100% en 2026 en 2027. Mais les dossiers qui seront éventuellement ouverts, octroyés à partir du premier juillet prochain, le seront à concurrence d'une intervention de 70% et donc, vous comprenez que nous serons attentifs à suivre les statistiques que j'évoquais plus tôt, avec une attention d'autant plus grande qu'une part de contribution communale aux revenus d'intégration sociale devra être apportée dans le cadre de cette réforme. Je dois également vous indiquer que 2 autres réformes sont susceptibles d'avoir une incidence sur les finances du CPAS :

La réforme du statut du cohabitant : on change la manière dont nous comptabilisons les ressources au sein des ménages, ce qui peut conduire à la diminution du revenu d'intégration sociale octroyé à certains cohabitants, voire à la disparition pure et simple de ce revenu d'intégration, ce qui peut conduire à une augmentation de l'aide sociale générale qui est à 100% financée par les communes. « Peut » conduire, nous essayons d'analyser les situations au cas par cas, en fonction de l'État de besoin des personnes.

Et donc voilà, ça crée un peu plus de situations précaires et donc ça crée logiquement un risque de sollicitations plus grand à l'égard du CPAS.

La réforme du statut aujourd'hui octroyée aux bénéficiaires de la protection temporaire Ukraine : Là nous sommes à l'initiative gouvernementale. Les CPAS sont en train de remettre un avis sur lequel je ne m'exprimerai pas. L'avis des CPAS est réservé, pour l'heure, à la Ministre mais elle a déjà pu déclarer qu'elle comptait réduire à 70% voire à 50% le montant de l'aide qui est allouée aux bénéficiaires de la protection temporaire Ukraine s'ils ne pouvaient pas démontrer une volonté d'intégration suffisante en Belgique vu la durée d'installation, pour l'essentiel de ceux-ci, depuis le début de la guerre en Ukraine. Et donc là, nous parlons concrètement, semble-t-il, d'une connaissance du français, d'une volonté d'apprendre l'une des

Conseil communal du 20.04.2026

langues nationales, voire de trouver un emploi. Et donc si le montant du revenu d'intégration sociale diminue pour ces personnes, là aussi ça peut générer un état de besoins et une sollicitation éventuelle en termes d'aide sociale que devrait prendre en charge le CPAS.

C'est donc difficile, aujourd'hui, de vous donner des chiffres. Ce sont des éclairages que je souhaitais apporter. Pour l'heure, on ne peut pas comptabiliser des dépenses nouvelles à charge du CPAS, vu le mécanisme d'intervention fédérale que j'ai pu saluer. Mais sur le long terme, nous savons que nous devons tenir à l'œil les situations qui se produiront après le premier juillet prochain et, bien évidemment, au cours des prochains mois et des prochaines années, les effets de la réforme qui vont générer sans doute une croissance, que nous espérons légère et modérée, en faveur du CPAS.

Je dois signaler qu'avec le même acharnement, nous travaillons à l'insertion socioprofessionnelle de nos bénéficiaires. Nous avons augmenté assez sensiblement le nombre de travailleurs de la cellule ISP (donc les agents d'insertion) avec l'ambition d'accompagner, de participer au développement de projets professionnels et dans le plus grand nombre de cas possible, à ce que les personnes n'aient plus besoin, à partir de quelques mois d'accompagnement, d'être soutenues et secourues par le CPAS.

Et donc il faudra, outre le nombre de nouvelles demandes, s'intéresser aussi au nombre de sorties heureuses de personnes qui n'ont plus besoin de l'accompagnement du CPAS et de l'aide sociale.

C'est un peu le pari des réformes fédérales que nous mettons en œuvre. Nous avons cherché à Etterbeek, avec le soutien de la commune, à augmenter quand même assez sensiblement les équipes ISP pour être à la hauteur de ce choix politique et de le traduire de façon concrète sur le terrain, dans l'accompagnement que nous pouvons prodiguer aux Etterbeekois que nous accompagnons.

Monsieur Deleixhe :

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président du CPAS, merci beaucoup pour toutes ces précisions. Peut-être juste quelques éléments de réplique. La première chose, c'est qu'on ne disconvient évidemment pas avec l'inventaire des services fournis par la commune qui a été dressé par le Bourgmestre. On sait que ce sont toutes des choses qui sont mises en œuvre pour l'instant et on s'en réjouit.

La difficulté, et c'était ça le fond du propos et le motif de l'alarme de la part de Brulocalis, c'était de savoir si cette offre serait soutenable dans un futur à moyen ou long terme.

Et dans ce que Monsieur le Président du CPAS nous expose de la situation, conformément à des éléments qu'on avait déjà relevés préalablement ici dans ce Conseil, on note tout de même qu'il y a ce qu'on pourrait désigner comme un effet falaise dans le mécanisme de compensation fédéral au CPAS, à savoir que, au-delà d'un certain temps de prise en charge, ce soutien va diminuer et cela va susciter une hausse des dépenses. Mon intérêt était formulé ici en termes budgétaires, mais il est évident que le fond de notre anxiété, c'est de savoir les types de répercussions sociales que ça pourra produire. Et donc voilà, il y a une inquiétude que l'insuffisance budgétaire à terme, n'amène la commune à devoir mettre fin à certains services qui sont fournis afin de compenser les dépenses croissantes du CPAS.

Conseil communal du 20.04.2026

J'aurais peut-être une question technique : lorsque vous dites que la première vague a enregistré 50 dossiers de plus, s'agit-il de 50 dossiers supplémentaires par rapport au flux général ou est-ce que c'est 50 dossiers supplémentaires par rapport à l'estimation qui avait été faite de la hausse ? Donc est-ce qu'on est sûr d'une hausse de la hausse ou sur une hausse ?

Concernant l'article 34, donc la réforme du statut des cohabitants, lorsque des choses vraiment louables se déroulent, on aime à les souligner aussi et on sait qu'Etterbeek a été moteur dans la réflexion menée autour de l'octroi de la condition d'équité qui permet de considérer que les personnes, malgré un statut de cohabitants, se trouvent dans une situation de besoins qui justifie qu'elles ne soient pas identifiées comme telles. Et ça on le souligne, ça permettra de sortir de nombreuses personnes d'embarras financiers importants. Donc voilà, c'est quelque chose que l'on reconnaît amplement.

Pour le reste, je dois dire que je n'ai même pas encore réalisé à quel point le fait de cesser, pour une série du public qui bénéficie pour l'instant de la protection temporaire Ukraine, allait avoir un impact.

En revanche, ce que j'avais sur le radar, c'était le fait que la réforme fiscale procède à une hausse ou à une baisse de la réduction d'impôts sur les allocations de chômage. On va faire en sorte que toute une série d'allocations de chômage risquent désormais de se retrouver sous le seuil du revenu d'intégration sociale et vont donc ouvrir le droit, pour les personnes qui perçoivent le chômage, de s'adresser à un CPAS pour un complément. Alors le différentiel pour l'instant est semblerait-il faible et donc je ne sais pas si ça va susciter des comportements de demandes tout de suite mais il est possible que, à terme, cela génère un certain flux de demandes et qui doivent être traités administrativement et qui vont, elles aussi, nécessiter du temps et donc de l'argent en termes de ressources humaines pour que tout cela soit géré. Voilà, c'est aussi un motif d'inquiétude que l'on se permet de souligner.

Arnaud Van Praet :

Le nombre de dossiers pour la première vague, c'est bien un chiffre global. Nous avons estimé que le taux de fréquentation - parce qu'on parle de vagues, on parle de stocks mais il ne s'agit pas de marchandises ou de blocus comme on peut l'entendre à l'actualité - du CPAS, le taux de personnes qui ont fait appel à nous, je pense qu'on l'avait globalement bien anticipé et il y a eu beaucoup de perspectives ou pessimistes ou négatives, et j'aime à penser que la vertu est au milieu. Donc, on s'était globalement bien préparés.

Je dois indiquer que les vagues suivantes ont été plus difficiles et donc nos dispositifs sont mis à l'épreuve d'une forte fréquentation au niveau de la population.

Maintenant, les conditions du revenu d'intégration sociale sont ce qu'elles sont et donc le fait qu'une personne sollicite une aide ne conduit pas à l'ouverture d'un droit au revenu d'intégration sociale.

Je suis heureux que dans notre commune, la campagne et la mobilisation du CPAS mais également des syndicats, des associations, a conduit un grand nombre de personnes à s'adresser au CPAS pour se renseigner sur l'état de leurs droits.

Conseil communal du 20.04.2026

Quand nous avons comme mission de lutter contre le non-recours au droit, il est heureux que nos portes soient grandes ouvertes et que même si les personnes prima facie ne sont pas dans les conditions, qu'elles puissent se le voir confirmer. Et donc, nous avons effectivement un grand taux de fréquentation et c'est sans doute la même chose dans la plupart des CPAS bruxellois. Nous manquons d'objectiver le taux réel d'ouverture mais de la vision que nous en avons et de l'activité du comité spécial au service social qui ouvre les dossiers, nous restons dans une croissance qui est probablement assez raisonnable à Etterbeek et qui ne devrait pas conduire à une explosion du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Mais pour ne pas parler de ressentiment et avec des projections qui ne sont pas fiables, je peux sans difficulté répondre - comme je le ferai à l'égard de mes collègues du Conseil de l'action sociale, en premier lieu évidemment et lorsque ces données seront connues- aux membres du Conseil.

Je ne pense pas que vous ayez nécessairement une vue complète du mécanisme de financement qui a été mis en œuvre dans le cas de la réforme Arizona. L'effet falaise que vous décrivez me paraît plutôt être un effet levier. Je n'aime pas trop l'appellation du « bonus-malus » qui vise à juger, parfois avec une petite défiance, ce que font les CPAS et les équipes de terrain.

Je n'aime pas trop la méthode, mais je dois quand même constater que, au plus le CPAS travaille, au plus il arrive à accompagner les bénéficiaires, au plus il sera soutenu financièrement par l'État fédéral. Et donc, il est vrai que nous sommes subventionnés, que l'intervention fédérale est à 100% aujourd'hui et qu'elle sera à 70% plus tard, mais nous aurons un bonus-malus qui sera appliqué et donc un bonus dans la dynamique du CPAS d'Etterbeek, en fonction du taux d'accompagnement dans un projet individualisé d'intégration sociale que nous pourrions mettre en place.

Et aujourd'hui, l'honnêteté veut que l'on dise que les CPAS bruxellois et le CPAS d'Etterbeek pour parler de celui que je connais le mieux, n'accompagne, dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale, qu'une petite partie des personnes qui sont aujourd'hui suivies, secourues par le CPAS.

Et donc demain, nous devons changer cette dynamique et nous devons veiller à pouvoir permettre un accompagnement à toute personne qui passe la porte d'un CPAS compte tenu des motifs d'équité que vous avez évoqués, compte tenu des motifs de santé que nous connaissons également.

Et donc l'État fédéral, dans son mode de financement, va donc juger à qualité, à volume, le travail mis en œuvre par le CPAS. Mais si nous pouvons couvrir largement, par un accompagnement proactif, les bénéficiaires du CPAS, nous pouvons espérer des rentrées financières supplémentaires de l'État fédéral que nous n'avions pas.

Il sera plus facile d'analyser cela au gré de l'évolution et de l'entrée en vigueur de la réforme, mais c'est précisément cela, en termes de projection, qu'aujourd'hui nous essayons au niveau de la Fédération des CPAS, de traduire en chiffres, parce que ce sera le mécanisme de financement des pouvoirs locaux et des CPAS demain.

Donc nous sommes là pour mettre en œuvre cette mesure. Certains risques existent, mais je pense que nous pouvons voir de façon vertueuse une nouvelle manière d'accompagner les personnes là où aujourd'hui trop de CPAS, dont le nôtre, laissent de côté certaines personnes dont on estimait qu'elles n'étaient pas prioritaires en termes d'activation sociale ou d'activation professionnelle et c'est conscients de cela, que nous

Conseil communal du 20.04.2026

commençons et que nous avons commencé depuis maintenant 2, 3 ans à renforcer fortement nos équipes ISP pour pouvoir gagner en volume, gagner en puissance, remettre en mouvement un plus grand nombre de personnes.

Cette dynamique a été initiée il y a 2,3 ans et nous avançons à bon rythme. Nous avons l'impression d'avoir un défi en plus par l'effet de la réforme fédérale mais nous allons suivre cette dynamique et nous nous sentons encouragés par les mécanismes de financement fédéraux qui permettront, vu le malus ou le bonus qui sera mis en place - et comme je vous l'ai dit, nous comptons sur le bonus - d'engager plus de personnel et de réduire nos dépenses sur fonds propres en termes d'accompagnement.

C'est évidemment assez technique comme matière. J'essaie de la vulgariser au maximum pour que tout le monde puisse comprendre comment ça fonctionnera. Mais nous devons évidemment démontrer que cette politique ne met pas en difficulté les finances du CPAS et qu'elle est surtout efficace et pertinente du point-de-vue social.

D'autres éléments ?



Conseil communal du 20.04.2026

Monsieur Deleixhe :

Non non, absolument pas. J'avais usé de ma réplique, je ne veux pas outrepasser de mes droits.

Arnaud Van Praet :

L'opposition a toujours le dernier mot.

Monsieur Deleixhe :

Peut être juste un dernier élément et on vous rejoint dans l'idée que l'insertion socioprofessionnelle est une des voies royales de réintégration professionnelle, de sortie de l'état de besoins.

Là où la chose est évidemment beaucoup plus compliquée, c'est la disponibilité de l'emploi. Il semble inutile de refaire tout le débat qui a eu lieu au niveau fédéral et dans la presse par ailleurs. Mais on voit sur Bruxelles que la disponibilité de l'emploi n'est pas tout à fait au rendez-vous au vu du nombre de personnes qui cherchent à réintégrer le marché du travail pour l'instant. Les chiffres attestent surtout d'un emploi qui est un emploi intérimaire, intermittent, pas toujours qualitatifs et pour lequel des personnes ont des occasions pointillées de renouer avec le monde de l'emploi, mais pas nécessairement de s'intégrer dans une trajectoire durable. On ne doute pas de l'effort, maintenant, il faut voir quelle est la piste d'atterrissage offerte à ces personnes.

Monsieur le Bourgmestre :

Bien, je pense qu'on a fait, très provisoirement, le tour.



Conseil communal du 20.04.2026

Question orale de Madame Lise Ottinger à propos de la hausse des prix du carburant et de l'énergie et de l'impact que cela aura sur la commune.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et messieurs membres du Collège,

Chers collègues,

Depuis quelques semaines, la crise énergétique a pris une nouvelle ampleur. La guerre menée par Trump et Netanyahu contre l'Iran nous conduit vers une des crises les plus graves de l'histoire et les conséquences se sentent déjà sur les travailleurs. Ses conséquences se feront également sentir sur la commune. Cette crise fragilise aussi le pouvoir d'achat et met en péril la viabilité de nombreuses petites structures.

La crise énergétique de 2022 avait déjà durement frappé. À Etterbeek, si certaines mesures ont été prises — une prime pour les micro-entreprises et des ajustements de l'éclairage public — la pression sur le pouvoir d'achat et sur les finances communales a été bien réelle.

Face à cette crise, la commune d'Etterbeek ne peut pas rester silencieuse. Si les compétences communales ne nous permettent pas de fixer les prix de l'énergie, nous avons par contre le devoir politique d'interpeller les niveaux de pouvoir qui disposent des leviers nécessaires. Une de nos récentes études a d'ailleurs démontré que l'état fédéral se ferait jusqu'à 94 millions d'euros sur cette crise avec la TVA et les accises. Au lieu de justifier et soutenir cette guerre illégale et criminelle, notre gouvernement devrait la condamner, comme l'a fait l'Espagne, et exercer une pression pour y mettre fin. Nous refusons de payer le prix de leurs guerres.

Dès lors, nous avons quelques questions :

1. Existe-t-il déjà des prévisions concernant l'impact que cela aura sur le budget communal et/ou du CPAS ? Lors de la précédente législature, en 2022, plusieurs mesures prises par la commune ont-elles pu être analysées ? En sera-t-il de même aujourd'hui ? Quels enseignements en a-t-on tirés à l'époque ? Par exemple, savez-vous combien de ménages etterbeekois ont sollicité une aide liée aux factures d'énergie en 2022 et 2023 ? ou si les mesures de réduction de l'éclairage public ont généré des économies significatives ?
2. Par conséquent, quelles mesures l'administration communale peut-elle prendre pour aider les habitants et commerçants de la commune à faire face à la hausse des prix ?
3. Et pour finir, comptez-vous prendre une initiative formelle, pour interpeller le gouvernement fédéral et lui demander de prendre ses responsabilités afin de garantir un prix de l'énergie abordable pour tous les citoyens ? L'a-t-elle déjà fait ?

Je vous remercie de vos réponses

Conseil communal du 20.04.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

La parole est à Monsieur du Bus.

Merci Monsieur le bourgmestre, merci Madame Ottinger pour vos questions.

Alors je vous relaie ici les réponses que m'a transmis le service des travaux, plus particulièrement à propos de l'acquisition du gaz et de la consommation du gaz et de l'électricité, puisque ça a un impact quand même potentiellement important, et les nouvelles ne sont pas trop mauvaises de ce côté-là, vous allez comprendre pourquoi.

D'abord, à propos de l'éclairage public, vous devez savoir que depuis l'ordonnance du 19 juillet 2020 complétée par l'ordonnance du 14 décembre 2006, enfin, peu importe, l'éclairage public ne fait plus partie des charges de la commune.

Cette charge est comprise dans les missions de service public de Sibelga et donc la commune n'est en aucun cas touchée directement ou même indirectement par tout ce qui est relèvé de la consommation d'électricité pour l'éclairage.

Par ailleurs, nous savons que Sibelga reste évidemment fortement sensible et il faut savoir qu'il y a une adaptation permanente de l'éclairage vers du LED.

Aujourd'hui au 1er avril 2026, sur les 2620 luminaires que compte la commune, il y en a 730 qui sont passés au LED et l'objectif est d'arriver à un passage au LED à 100% d'ici l'horizon 2030.

Voilà pour cet aspect-là, il n'y a strictement aucune incidence de la situation actuelle sur les finances secteur etterbeekoises en ce qui concerne l'éclairage.

Alors à propos du coût de l'énergie pour nos bâtiments, évidemment la question est nettement plus sensible, mais de ce côté-là, nous ne pouvons pas encore donner une tendance.

Il faut savoir que la commune a adhéré à une centrale d'achat de gaz et d'électricité lancée par Sibelga il y a déjà plusieurs années et qui fait que ce que nous consommons aujourd'hui, a été acheté 2 années à l'avance et donc nous consommons aujourd'hui ce qui a été acheté précisément en 2024, nous payons donc le tarif de 2024 sur ce que nous consommons aujourd'hui.

Et ça sera idem en 2027, ce sera pour ce qui a été acheté en 2025, en 2028 pour ce qui sera acheté en 2026.

La question se pose pour 2028 et pour 2028 il y a encore 15% qui n'a pas encore été acheté, donc il y a encore une zone d'incertitude à ce niveau-là.

Alors comment ça fonctionne ?

Conseil communal du 20.04.2026

Sibelga, ou plutôt le bureau spécialisé en la matière qui conseille l'intercommunal, observe quotidiennement le cours du gaz et de l'électricité sur le marché, et en fonction de ce prix, Sibelga achète une certaine quantité d'énergie et par paquet de 5 ou 10% du volume total.

Sibelga fait cet achat au moment où les cours sont les plus avantageux, on s'en doute. À ce jour, les prix que nous aurons pour 2028, selon ce qui est acheté aujourd'hui, sont relativement stables.

Sibelga n'a pas acheté au moment où le gaz et l'électricité ont atteint des sommets, mais ces sommets que nous connaissons aujourd'hui sont quand même à relativiser par rapport au prix de 2022.

En effet, ils sont encore largement inférieurs à l'époque du démarrage de la guerre en Ukraine, qui avait connu des pics astronomiques.

Alors évidemment, on formule le pari que ne recommencera à acheter de l'énergie que lorsque la tempête se sera à calmer, c'est ce que je vous disais, il y a encore 7 mois pour acheter les 15% restants pour l'année 2028.

Par contre, il y a un autre effet de la crise actuelle potentiel sur nos finances communales mais que nous ne parvenons pas encore à chiffrer, c'est l'incidence sur les fournitures et les travaux que nous faisons nous-mêmes ou que nous faisons effectuer.

Pourquoi ?

Parce que ces fournitures font l'objet de contrats et dans les contrats il y a chaque fois une clause de révision des prix en fonction de l'évolution des prix du marché, mais nous n'avons pas encore été avertis par les fournisseurs de modification de prix à ce jour.

On subodore bien qu'il y aura des adaptations, des modifications, mais nous n'en sommes pas encore informés aujourd'hui par nos différents fournisseurs.

Voilà ce que je peux vous dire du côté des travaux publics et du côté de la consommation d'énergie pour les bâtiments publics et pour la commune.

Je passe la parole à mon collègue du CPAS pour ce qui relève des demandes d'aides ou des consommations, pardon, des ménages.

Monsieur Van Praet :

Alors la question que vous évoquez est pleinement d'actualité.

J'ai essayé de voir si le gouvernement fédéral était arrivé à un compromis, mais vous avez vu que certains partis de la majorité fédérale plaident pour des mesures de soutien aux personnes qui seront en première ligne de la hausse des factures, et on espère évidemment tous que la situation géopolitique puisse se calmer rapidement pour que l'impact énergétique soit le moins significatif pour les ménages, pour les entreprises, également nos PME.

Conseil communal du 20.04.2026

Nous n'en sommes pas encore à la situation que nous avons connue avec le début de la guerre en Ukraine, lorsque nous voyons à la hausse des tarifs de l'électricité, même si vous l'aurez sans doute vu, si vous êtes attentif à la valeur des contrats à taux fixe ou à taux variable, que les contrats fixes en énergie et en gaz ont augmenté de à peu près 20% en termes de provisions au premier avril dernier et donc pour les ménages, ça peut évidemment constituer un impact significatif sur leur budget.

Alors vous adressez des questions sur le rôle du CPAS, vous savez que notre centre est doté d'une cellule énergie spécifiquement dédiée aux difficultés de payer les factures énergie qui sont évidemment l'un des éléments où pour mener une vie conforme à la dignité humaine, pouvoir s'éclairer, pouvoir cuisiner, pouvoir se chauffer, sont évidemment des besoins fondamentaux que nous avons pour mission de de protéger.

À cet égard-là, je dispose des chiffres qui ont été actées par nos équipes au 31 décembre dernier et qui vont vous donner un éclairage à la fois des interventions de nos pouvoirs subsidiant et du nombre d'aides ou du volume d'aides en tout cas qui a été octroyé par le CPAS d'Etterbeek.

L'énergie d'une matière qui est partagée par l'État fédéral d'une part et par la région de Bruxelles capitale, et donc l'ensemble des CPAS bruxellois perçoivent ainsi, ou en tout cas bénéficient, par une redistribution proportionnelle à la population, de 2 fonds spécifiques, l'un qui provient du fédéral, à hauteur d'à peu près 230.000€ pour l'année 2025, avec un taux de consommation au 31 décembre de 176.000€.

Donc vous voyez qu'on n'a pas entièrement consommé le subside fédéral qui nous permet de venir en aide dans une juste redistribution en fonction de l'état de besoin constaté des familles.

Le fond régional énergie, quant à lui, est plus faible, il était à hauteur en 2025, de 56.000€, et là également, nous avons achevé l'année avec un solde disponible de 19000€.

Je dois vous dire qu'on refuse peu d'intervention en matière d'énergie étant donné que la cellule peut intervenir et intervient essentiellement au moment du décompte de fin d'année ; lorsque le décompte est défavorable et que les personnes ne sont pas en capacité d'honorer ce décompte, le CPAS intervient bien souvent à ce moment-là.

Ce qui, au niveau du calendrier en 2026, nous projette à peu près à la rentrée septembre, octobre, époque où les décomptes annuels arrivent.

Et donc aujourd'hui, il est évidemment pour moi beaucoup trop tôt de vous indiquer si la hausse des prix de l'énergie met ou pas en difficulté un plus grand nombre de ménages, nous pourrions certainement le constater au lendemain de l'été et les interventions fédérales et régionales en faveur des CPAS étant constantes, nous devrions pouvoir avoir une capacité suffisante pour intervenir.

Pour faire un exposé complet, vous devez aussi savoir qu'on a une intervention équivalente qui provient de Vivaqua, où nous percevons de ce point de vue là, ça on est sur l'eau, qui est tout aussi indispensable, une enveloppe de 73.000€ par an, et là par contre, on dépasse le montant qui nous est alloué, et nous couvrons donc la différence grâce au Fonds régional énergie, l'un pouvant compenser l'autre.

J'espère avoir répondu de façon complète.

Conseil communal du 20.04.2026

Je n'ai pas, à disposition, le nombre de ménages qui ont été aidés mais j'ai quand même souhaité vous communiquer les chiffres globaux qui traduisent que l'on peut quand même couvrir pour des montants importants, cette question, ces préoccupations que vous avez à l'égard de nos ménages.

Rappeler que la cellule énergie du CPAS est accessible à tout etterbeekois, toute famille. Il ne faut pas émerger au CPAS, il ne faut pas bénéficier d'une aide principale pour pouvoir bénéficier d'une intervention, vous pouvez être un travailleur qui éprouve des difficultés, vous pouvez être un pensionné qui éprouve des difficultés et vous adresser à la cellule énergie pour bénéficier d'une intervention.

Nous suivons de près, nous sommes entrés au niveau de la Fédération des CPAS d'émettre des recommandations qui ne sont pas encore arrêtées, donc vous me prenez un peu de court parce que nous n'avons pas encore établi de compromis entre nous, mais sachez qu'au niveau institutionnel, les pouvoirs locaux sont en position de solliciter une solidarité un peu plus importante du niveau fédéral et du niveau régional, tous deux étant compétents pour nous aider si les analyses qui sont conduites au cours des prochaines semaines devraient conduire au constat que la hausse prend tellement d'ampleur que elle mettra les ménages en difficulté.

Madame Ottinger :

On m'a glissé une question à l'oreille par rapport à ça puisqu'apparemment il y aurait une proposition de la Commission européenne pour essayer d'imposer un jour de télétravail par semaine, est ce que ce serait le cas pour la commune et les travailleurs de la commune ? Mais voilà on oublie cette question-là.

Sinon je voulais juste savoir s'il y avait quoi que ce soit par rapport au carburant puisque on sait aussi que la crise énergétique aujourd'hui, elle touche le carburant, pour plein de commerces et de besoins de livraison, je n'en sais rien, mais je sais aussi que, et pour le bus communal, que on a on utilise très souvent et est très demandé, je me demandais si là-dessus aussi il y aurait un impact.

Monsieur le Bourgmestre :

Aujourd'hui le télétravail c'est une autorisation d'une fois par semaine mais ce n'est pas une imposition à ce stade-ci c'est une autorisation.

Le personnel d'office s'il souhaite télétravailler une journée par semaine c'est autorisé et alors c'est autorisé pour des cas spécifiques, notamment pour des raisons médicales, pour des raisons sociales, des attestations qui démontrent qu'une personne doit rester à domicile pour des questions d'enfants malades ou pour des raisons personnelles. Donc on passe à chaque fois au collègue et il y a un certain nombre de personnes qui sont autorisées pour ce motif.

Monsieur Van Praet :

Conseil communal du 20.04.2026

Et quand aux moyens de déplacement, nous avons une large part du personnel qui habite la région de Bruxelles capitale. L'ensemble du personnel communal ou du CPAS bénéficie d'un libre parcours, donc d'un abonnement STIB comme nous-mêmes conseillers communaux et de l'action sociale et je dois rappeler que nos travailleurs savent que, en cas de difficulté à l'initiative du Bourgmestre, depuis de nombreuses années déjà, un service social du personnel existe et qui peut être sollicité pour ceux qui seraient mis en difficulté de la situation.

Mais voilà, nos études de mobilité font comprendre, en tout cas pour le CPAS, que l'essentiel des travailleurs viennent en transport public et donc ce n'est pas une préoccupation qui nous est remontée.

Madame Ottinger :

Et c'est une très bonne chose, merci pour toutes ces réponses.

Monsieur le Bourgmestre :

Et je remercie Monsieur Van Praet d'avoir rappelé l'instauration du service social il y a de très nombreuses années.

Cela se passe à l'intervention de l'assistante sociale du service social de la commune dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Rapport est fait au collège, m'est remis en mes titres et qualités, il nous arrive de faire des dons, de faire des prêts, y compris des prêts sans intérêt ou à des taux limités à l'avantage en nature qui est autorisé. Mais donc ce sont des situations qui permettent à des personnes qui ont un décès, qui ont une maladie, qui ont une difficulté personnelle imprévue de tenir.

Donc ça fonctionne depuis maintenant une petite trentaine d'années et de manière je crois assez efficace.

Conseil communal du 20.04.2026

Question orale de Madame Caroline Joway relative au réaménagement de la rue Fétis.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur l'Echevin des travaux publics,

Il m'est revenu récemment que la commune a l'intention de réaménager la rue Fétis. C'est une excellente idée au vu de son importante fréquentation par les piétons, cyclistes et automobilistes qui se rendent notamment à l'école/académie.

Comme d'habitude, et ils l'ont apprécié, les riverains ont été conviés à une rencontre lors de laquelle le projet de réaménagement leur a été présenté. Si les demandes en termes de verdurisation et de stationnement pour les cyclistes (augmentation du nombre d'arbres et d'arceaux vélos) semblent avoir été entendues, il apparait que ce ne fut pas le cas pour un point qui a visiblement suscité une incompréhension importante et partagée par la plupart des habitants de la rue : le remplacement des pavés existants par un revêtement en béton.

Les riverains nous ont, à ce sujet, fait part de leurs retours. Ils ont précisé lors de la rencontre qu'ils étaient évidemment favorables à ce que le futur revêtement soit pleinement adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, ils regrettent que la commune se soit montrée fermée à l'idée d'envisager une modification du revêtement prévu, à savoir les dalles de béton. À leurs yeux, cette option ne constitue pas la seule réponse possible pour garantir l'accessibilité, et elle soulève par ailleurs des inquiétudes en termes d'intégration esthétique et de respect du caractère de la rue.

Plusieurs riverains se sont d'ailleurs mobilisés pour formuler des propositions concrètes de revêtements alternatifs, permettant de concilier accessibilité PMR, qualité esthétique et respect du patrimoine existant. Afin d'appuyer leurs suggestions, un reportage photographique a même été réalisé et transmis par courrier à la commune, illustrant des exemples inspirants où cet équilibre a pu être trouvé.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

1. Pour quelle(s) raison(s) les alternatives proposées par les riverains n'ont-elles pas été accueillies positivement ?
2. Une révision du choix du revêtement reste-t-elle envisageable à ce stade du projet ?
3. Confirmez-vous que les demandes des riverains en termes de verdurisation et de stationnement vélos ont été intégrées au projet ? Quelles sont les modifications apportées par rapport au projet initial à ce niveau-là ?
4. La commune envisage-t-elle d'ouvrir une nouvelle phase de concertation afin de parvenir à une solution qui réponde à la fois aux exigences d'accessibilité et aux attentes des habitants ?
5. Quand les travaux de réaménagement sont-ils prévus ? Quelle en sera la durée ?

Je vous remercie d'avance pour la réponse à mes questions.

Conseil communal du 20.04.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je vais faire équipe avec Monsieur du Bus pour la réponse. Moi j'étais présent à cette réunion. L'interpellation que vous déposez et qui fait écho à une demande sans doute de l'un ou l'autre riverain, ne reflète absolument pas la réunion.

Il est vrai qu'il y avait une ou 2 personnes qui étaient particulièrement tendues, crispées et pas ouvertes au dialogue par rapport aux représentants des personnes à mobilité réduite.

Une personne handicapée qui expliquait que pour un trottoir en pavé de porphyre, les anciens qu'on appelait les cassas steel, ne sont absolument pas adaptés par rapport à quelqu'un qui est en chaise roulante.

Il a donné une série d'exemples très concrets expliquant que ça devient des obstacles qui sont infranchissables.

Et Monsieur du Bus confirmera que loin d'être dans une situation où on a fermé la porte à la concertation, j'ai pris la parole en disant que dans de nombreux quartiers, on a remplacé les anciens pavés par des pavés de couleurs différentes, 3 couleurs différentes et rasées, mais qui sont des formules pavées donc qui ne sont pas en porphyre mais qui sont des petits pavés reconstitués.

En sortant d'ici, vous allez vers le boulevard à gauche et à droite sur l'avenue des casernes, vous avez ça dans toute la longueur et ça esthétiquement ça pose aucun souci.

On a évoqué que cette solution serait étudiée mais donc je pense pas du tout que ça reflète l'ambiance de la réunion où l'immense majorité des membres étaient satisfaits.

La parole est à Monsieur du Bus.

Monsieur du Bus :

Merci Monsieur bourgmestre.

Oui et j'ajoute que vous étiez un des premiers lors de cette rencontre avec les citoyens, à regretter l'abandon des pavés pour des raisons esthétiques, parce qu'on est tous attachés à ce caractère un peu charmant et urbain du pavé.

Ceci étant, les éléments ont été expliqués par les services à l'attention de la personne ou des 2 personnes qui ont mis ce sujet-là sur la table en toute fin de réunion, parce que c'est vrai que tout le reste de la réunion s'est déroulé vraiment dans la concorde.

Ce sujet est venu en fin de réunion et porté de façon parfois même un peu virulente par 2 personnes regrettant que la commune ne fasse pas l'ouverture sur des alternatives. Et là, les services ont bien expliqué les raisons pour lesquelles le choix des dalles en béton s'imposait et sur lequel on va revenir par la suite.

Conseil communal du 20.04.2026

Ce choix est motivé par 4 concepts.

Le premier, c'est le concept d'accessibilité. Il est clair que l'accessibilité des revêtements en béton est nettement supérieure à l'accessibilité pour les PMR, tout ce qui est relatif à des pavés, que ce soit des pavés platines, pavés de grès, des porphyres, et cetera. C'est incomparable. Donc accessibilité.

Le 2ème élément, c'est un élément de coût et de budget, très clairement, les pavés béton et les revêtements béton sont nettement moins chers que tout ce qui relève de tous les types de pavés ou bien des dalles en Pierre bleue, parce qu'on pourrait imaginer de mettre des dalles en Pierre bleue mais la Pierre bleue coûte aussi beaucoup plus cher. Donc nous sommes face aussi à des obligations.

Le 3ème élément qui est mis en avant, c'est une question de cohérence dans l'ensemble du quartier. Il se fait que la rue Fétis est la dernière rue dans ce quartier-là à avoir encore des pavés, l'avenue d'Auderghem, la chaussée de Wavre, la rue ... les autres rues dans la prolongation de la rue Fétis sont toutes en dalle de béton, toutes, et donc il y a une certaine cohérence pour le quartier à avoir un même type de revêtement.

Si on prend le quartier de l'avenue de l'Armée, il y a un autre type de revêtement dont les services assurent une cohérence pour l'ensemble du quartier, donc cette volonté d'avoir une certaine harmonie dans le quartier a vraiment du sens.

Et le 4ème élément c'est l'entretien et la durabilité.

En termes d'entretien et de durabilité, vous savez comme moi que chaque fois que des impétrants interviennent, qu'ils remettent les pavés, c'est fait malheureusement de façon inégale. Ça suscite par la suite des différences, des infimes différences de niveau, mais qui rendent la praticabilité sur le trottoir totalement inconfortable, ce qui est beaucoup moins le cas de tout ce qui est relatif au revêtement en béton.

Et le dernier élément c'est un élément de stockage. Remplacer les pavés de grès, les pavés porphyre représente des enjeux de stockage qui sont aisément solutionnables avec les dalles en béton.

Voilà, tous ces éléments font que les services et la commune plaident pour le maintien du béton.

Ceci étant, comme le bourgmestre l'a évoqué, nous nous sommes mis, mais tout de suite, en chasse d'alternatives en béton, et il existe plusieurs types d'alternatives.

Il y a des alternatives, il existe des dalles qui ne sont pas des dalles carrées qui sont des dalles octogonales et de formes diverses et dont la variation peut faire penser à un certain charme.

Le gros problème, c'est que les fournisseurs ne parviennent pas à suivre.

Et donc ça nécessite si on opte pour ce type de dallage octogonale, de faire du stock et faire du stock aujourd'hui, ça pose un problème.

Pourquoi faire du stock ? Parce que chaque fois qu'il y a un impétrant qui intervient, il faut que ça soit remplacé par le même type. Voilà donc ça c'est l'élément.

Conseil communal du 20.04.2026

Alors ce sur quoi nous travaillons actuellement, ce sont sur des pavés en béton de couleurs légèrement différentes, mais qui donneront un peu une illusion de retrouver l'esprit des trottoirs en pavé d'en temps, tout en gardant et en garantissant une planéité et une accessibilité qui reste optimale.

Je vous ai donc déjà expliqué la façon dont ça s'est déroulé concernant les dalles et le revêtement.

Concernant la demande de végétalisation, Cette demande a été bien entendu par les services et actuellement, il y a 2 arbres à l'entrée de la rue Fétis. Il y en a aussi à hauteur de l'accès à l'école carrefour et l'académie.

L'idée c'est de mettre 9 arbres supplémentaires mais tout ça n'a pas encore été validé par le Collège, mais ça semble tout à fait faisable.

L'idée aussi, mais ça vous l'avez souligné, c'est de renforcer le nombre d'arceaux vélos. Il y aura 3 arceaux vélos en plus, grâce au déplacement d'un euro dateur qui permet d'ajouter 3 arceaux complémentaires.

Voilà donc des arceaux complémentaires, 9 arbres, ça doit être finalisé et présenté au collège et ça fera l'objet d'une nouvelle séance d'information ou bien une documentation à l'attention des riverains avec une possibilité de réagir avant la concertation, puisque cela fait l'objet d'un permis d'urbanisme, dû à une modification structurelle.

J'ignore le timing dans lequel tout ça sera introduit, à mon avis, pas avant 2 ou 3 mois, et là je passe la parole en termes d'urbanisme, aux experts sur les délais.

Monsieur le Bourgmestre :

Donc on ne va pas en faire l'affaire du siècle Madame Joway, mais vous connaissez bien les 2 fonctionnaires qui étaient là, c'est les 2 fonctionnaires Voirie, vous connaissez leurs compétences et leur modération. C'est vrai que je suis un nostalgique des pavés en porphyre ancien, vous savez comme moi qu'on essaie de les récupérer où on peut les récupérer dans des coffres de voirie, les nettoyer et les remettre en place, mais ce n'est pas faisable partout.

Et l'ambiance n'était vraiment pas celle qui était décrite et qui vous a été portée à connaissance. Il y avait 2 personnes, qui étaient, je crois qu'on peut dire, agressives, fermées, déplaisantes, considérant que et disant « Écoutez, si vous nous avez fait venir simplement pour faire droit à ce que dit une personne à mobilité réduite parce qu'elle a ses exigences, ce n'était pas la peine de vous faire venir ».

C'est compliqué, c'est compliqué donc on ne peut pas suivre ça.

Madame Joway :

Juste une petite précision, les riverains n'ont pas du tout dit que l'ambiance avait été tendue, ils ont remercié la commune d'avoir organisé cette réunion, mais ils se sont surpris que la commune n'ait pas du tout été ouverte en termes de nouveaux revêtements...

Conseil communal du 20.04.2026

Monsieur le Bourgmestre :

C'est ce que je viens de vous dire, je vous dis que c'était tendu dans le chef de 2 personnes qui ont considéré que ce n'était quand même pas la peine de convoquer des riverains si à l'avance on savait qu'on allait suivre à la lettre ce qu'une personne à mobilité réduite, quoi que justifiée, venait dire.

Et ce n'est pas ça la réalité. On a la réponse complète et on l'a proposé et on l'a dit. Et on reviendra vers eux.

Donc ce n'est pas conforme à la réalité tout simplement.

Madame Joway :

D'accord, mais c'est parce que moi j'ai été mise en copie d'un courrier qui n'est pas signé uniquement par 2 personnes mais par l'ensemble des riverains de la rue, une pétition après la réunion, ce n'est pas juste 2 personnes, et c'est ça qui a attiré notre attention sur le fait que le problème avait pris une certaine ampleur, et que c'est notre rôle aussi d'interpeller le conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre :

Et c'est notre rôle de vous répondre donc chacun fait son boulot.



Conseil communal du 20.04.2026

Question orale de Monsieur Sacha Moens à propos de l'avenir du site Cours Saint-Michel : Clarifications suite aux incertitudes sur le déménagement de l'ambassade des États-Unis.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Les déclarations de Bill White, ambassadeur des États-Unis, relayées par plusieurs médias à la fin du mois de mars, amènent encore un peu plus de flou et d'incertitudes autour du projet de déménagement de leur ambassade à Etterbeek. Selon lui, ce déménagement ne serait « peut-être pas une bonne affaire » pour les États-Unis. On parle même d'une remise en question totale du projet. Des déclarations, sous le contrôle du, je cite, "cadre immobilier en chef", Donald Trump. Voilà que même jusqu'à Etterbeek, on paye le prix des humeurs du président des États Unis.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez vous-même déclaré dans la presse que l'abandon de ce projet par les États Unis "ouvrirait des perspectives urbanistiques majeures pour un site de grande qualité" Nous partageons ce constat. Pour agir, il faut de la clarté. L'incertitude est la pire des choses pour les riverains qui ne savent plus à quelle sauce leur quartier sera mangé.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Depuis les déclarations de Bill White, la commune a-t-elle reçu plus d'informations concrètes de la part de la région ou de l'ambassade ? Si oui, lesquelles ?
2. Pouvez-vous nous dire quand la situation va précisément s'éclaircir ? Un calendrier a-t-il été communiqué à la commune ?
3. Qu'est ce qui a été entrepris depuis ces déclarations pour sortir de l'incertitude, tant pour les habitants du quartier que pour les perspectives financières de la commune.

Je vous remercie.

Conseil communal du 20.04.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

C'est avec plaisir que je passe la parole à Monsieur Coppens à sa demande.

Monsieur Coppens :

Je ne vais pas à prendre la parole là-dessus. Je vous remercie mais je pense que l'allusion est faite au fait que nous avons eu un échange aussi sur ce dossier et que c'est un dossier qui est, qui plus est, extrêmement intéressant.

Monsieur le Bourgmestre :

Pour ma part je ne sais que vous répondre, je n'ai pas d'autres informations que les informations parues dans la presse que vous avez relié par vos questions, je vous renvoie les questions.

Monsieur Moens :

Donc c'est une réponse à la question. Je n'ai pas plus d'informations, c'était simplement pour savoir s'il y avait des informations en plus pour suivre un dossier qui concerne tous les etterbeekois.

Monsieur le Bourgmestre :

Je vous ai répondu. Merci.

Monsieur Moens :

Merci.